Quinzième Année. -- N° 114 — 20 Centimes le N°. — Jeudi, 7 Octobre 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55
Parnac.....	5 39	1 7	6 7
Luzech.....	5 47	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49
Duravel.....	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 7 Octobre 1875

Les journaux continuent à être en complet désaccord sur le résultat de la crise ministérielle. M. Léon Say a été battu, suivant les uns; c'est M. Buffet qui a dû modifier son attitude, suivant les autres. Tout cela est peu digne d'intérêt. L'important c'est que le cabinet est uni. Nous pouvons dire, d'après des informations particulières, que les explications échangées entre les ministres ont amené une bonne harmonie complète, et certainement plus grande qu'à aucune autre époque depuis la formation du ministère actuel. Nos renseignements spéciaux confirment également, de tous points, les lignes suivantes de la *France* :

Dans le conseil des ministres du 1er octobre, où l'insertion du discours de M. Léon Say au *Journal officiel* a été décidée, un incident remarquable s'est produit. Au cours de la discussion, l'un des ministres libéraux eut occasion de formuler nettement cette pensée : « Il ne peut être question aujourd'hui de poursuivre la reconstitution de la majorité du 24 mai, car une telle majorité serait forcément hostile à l'ordre de choses existant. »

M. Buffet, à cette mise en demeure directe, aurait répondu qu'un tel projet était en effet loin de sa pensée, et que s'il insiste chaque jour sur le caractère « énergiquement conservateur » que doit avoir le gouvernement, c'est dans l'intention de combattre les « excès du libéralisme », et nullement pour faire échec à la République, dont il se considère comme le premier serviteur.

Cette déclaration n'aurait point été étrangère à la résolution définitivement prise par M. Léon Say de laisser adjoindre la lettre que l'on a lue, au texte de son discours, dans le *Journal officiel*.

Le *Reformateur du Lot* nous paraît bien malheureux du vote de la Constitution républicaine. Son rédacteur en chef a toujours combattu et souffert pour la République, et le voilà qui se met à reprocher leurs anciennes opinions à ceux qui, le 25 février, ont précisément consacré légalement la forme de gouvernement dont il a poursuivi le triomphe dans la persécution et l'exil. Il prend des airs de juge suprême, sauf à se dérider un peu pour nous dire de quel droit nous suivons la route où nous nous sommes engagés avec 72 députés de la droite modérée et du centre droit. Les votes ne suffisent pas : le *Réformateur* veut scruter les *intentions*. Serait-il donc tellement surpris de la victoire républicaine du 25 février, qu'il trouve déjà que la Constitution a trop d'amis ? Ne voit-il pas que toutes les questions qu'il peut nous poser n'empêchent pas cette Constitution d'exister, et d'avoir été faite par des hommes qui ont sacrifié leurs préférences pour réaliser le possible ? Ne comprend-il pas surtout que jamais elle n'aurait vu le jour, si une transaction équitable n'était survenue ?

Cependant puisque le *Réformateur* est si malheureux et si étonné d'avoir eu raison, il y a quelques mois, nous allons essayer de compatir à la douleur qu'il paraît éprouver de voir que la Constitution est trop bien acceptée, et que la République n'est plus la propriété et la chose d'une poignée de fidèles et de rêveurs.

Il nous pose trois questions :

La première est celle-ci : « Le *Journal du Lot* est-il pour le scrutin de liste ? » — Le *Journal du Lot* a dit depuis longtemps qu'il préférait le scrutin de liste au scrutin uninominal; mais alors même que nous serions partisans du scrutin uninominal, que signifierait la demande du *Réformateur ?* — M. Léon Say, dont il vante les *déclarations rassurantes*, est précisément l'auteur, avec M. Dufaure, d'un projet de loi présenté sous la présidence de M. Thiers en faveur du scrutin uninominal. Maintenant, s'il faut exprimer toute notre pensée au *Réformateur*, nous lui confesserons que, pour le mode de scrutin à adopter, il aura encore la tristesse amère de voir les fractions modérées de l'Assemblée et une partie importante des gauches s'arrêter à un système transactionnel, présenté par deux députés de la gauche, MM. Rive et Alfred André. Tout indique, en effet, que chaque arrondissement formera un *tout* électoral, c'est-à-dire un être politique, nommant un député s'il n'y a qu'un député à élire, et en nommant plusieurs *au scrutin de liste* si le chiffre de la population en comporte plusieurs. Le scrutin de liste par département se trouverait de la sorte supprimé.

Passons à la deuxième question. Le *Réformateur* veut savoir si nous soutiendrons la liste des candidats adoptés par les délégués des cantons, réunis en comité départemental. — A question, question et demie. Quel sera le mandat de ces délégués ? Qui le leur donnera ? A quels signes en reconnaîtra-t-on le caractère légitime ? On a fait beaucoup de marches sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, *au nom du Peuple*, et on a culbuté ainsi gouvernement sur gouvernement. Or, il a toujours été prouvé que ces révolutions étaient accomplies par une minorité imperceptible d'hommes résolus qui se disaient, à eux seuls, tout le peuple français. On aurait tort de l'oublier; et pour notre compte nous avons trop le respect de la souveraineté nationale et de la dignité des électeurs, pour aliéner à l'avance notre liberté d'action, et nous engager à accepter les décisions d'un comité que nous ne connaissons pas, et, qui peut-être, ne se réunira jamais. Quand l'heure sera venue, nous verrons; nous apprécierons les titres. Le *Réformateur* aura la preuve que nous ne sommes ni dupes, ni naïfs, et que nous savons défendre ces *intérêts conservateurs* dont il lui plaît de rire dans son dernier numéro, comme s'il gardait ses tendresses pour les *intérêts démolisseurs;* car, en vérité, il n'y en a pas d'autres à opposer aux intérêts conservateurs.

Nous arrivons à la troisième et dernière question. Elle est ainsi conçue : « Le *Journal du Lot* demandera-t-il, pour que le suffrage universel ne subisse aucune pression officielle, l'abrogation de la loi des maires et la levée de l'état de siége ? » — Nous n'aurons pas la cruauté de rappeler au *Réformateur* que la plupart des communes avaient vu leurs maires destitués et leurs conseils municipaux dissous par le gouvernement du 4 septembre, quand les élections de 1871 eurent lieu. Mais nous lui répondrons très-franchement, que la levée de l'état de siége nous paraît être non-seulement opportune, mais devoir coïncider avec une véritable loi sur la presse qui établisse le principe de l'égalité. Nous lui répondrons encore que nous applaudirions à une modification libérale de la loi des maires, et nous ajouterons que, sur ce dernier point, une entente paraît probable, d'accord avec le gouvernement, entre les votants de la Constitution du 25 février.

Voilà notre interrogatoire subi ! C'est bon pour une fois, et nous avertissons le *Réformateur* que, s'il prenait goût à cette fantaisie, son rôle de juge ne nous conviendrait pas plus que notre rôle d'accusé. Il sait, du reste, que nous n'avons aucune peur de MM les intransigeants de la gauche, dont il se garde bien de blâmer les abominables doctrines; et nous pourrions même, à notre tour, lui demander de s'expliquer là-dessus clairement, en lui rappelant au besoin ses articles du temps de la *Commune*. Le moment de cette explication viendra peut-être plus tard... En attendant, nous tenons à lui dire ceci : « Prenez garde. Si vous cédez à vos penchants vers les sinistres banqueteurs de Saint-Mandé, vers les orateurs nomades de l'impôt sur le capital, de l'instruction laïque, de la suppression du titre et des fonctions de président de la République, et de tant d'autres énormités du programme révolutionnaire; si vous restez l'ami ou le complaisant de ces revenants de la Terreur qui cherchent à troubler la paix intérieure et la paix extérieure, la France ira tout droit à l'Empire ressuscité, comme en 1851, par vous et vos dangereux alliés. Votre politique y mène tout droit; la nôtre s'en éloigne parce qu'elle donne une satisfaction égale à l'esprit de liberté et à l'esprit de conservation. »

Nous publions plus loin les lettres de M. de La Rochette et de M. Callet dont nous avons parlé avant-hier.

Le *Journal des Débats* consacre un grand article à cette correspondance. Nous en extrayons le passage suivant dont nous recommandons une lecture attentive au *Réformateur* :

On imagine sans peine tous les reproches que se renvoient les adversaires d'un camp à l'autre, et combien d'amertumes se réveillent avec les souvenirs évoqués. — C'est vous, centre droit, qui avez fait échouer la monarchie, dit M. de La Rochette. — C'est le roi qui s'est dérobé et qui a tout perdu répond M. Callet, et l'honorable député de la Loire ajoute en termes formels : « Décrier aujourd'hui la République, c'est démolir le toit peut-être bien fragile, qui nous abrite encore. Parler de monarchie, c'est travailler au profit du césarisme. » On voit, par ces paroles d'un monarchiste sincèrement rallié à l'œuvre constitutionnelle du 25 février, d'abord qu'un grand nombre de membres du centre droit se confondent maintenant avec nous, ensuite qu'ils sont profondément séparés de la droite royaliste; la fusion défaite à droite s'est reformée à gauche, et, si l'on cherche vainement à la détruire à gauche, il serait bien plus difficile encore de la reconstituer à droite.

Voilà, en quelques mots, toute la situation : nous y trouvons de nombreux sujets de satisfaction et d'espérance. Que nous importe aujourd'hui de perdre l'alliance des radicaux de l'extrême gauche? Nous nous allégeons, en la perdant, d'un poids inutile et compromettant : plus on nous répétera, même avec des intentions ironiques, que M. Madier de Montjau et M. Naquet ne sont pas avec nous, plus on nous rassurera. N'avons-nous pas M. Callet, M. d'Haussonville et leurs amis? Perdons-nous quelque chose au change? Nous ne pouvions plus ni faire ni désirer de nouvelles conquêtes à gauche; à droite, c'est autre chose, et les conquêtes à droite, nous en faisons tous les jours. Quoi de plus naturel? Nous étions séparés du centre droit par l'espérance que conservait le centre droit, et que nous n'avions plus, de restaurer la monarchie constitutionnelle et parlementaire. Lorsque le centre droit a perdu cette espérance à son tour, que devait-il faire, sinon se réunir à nous?

La suite de l'article mérite également d'être lue :

Il est impossible de rejoindre entre eux les tronçons de l'ancienne majorité, de remettre d'accord M. Callet avec M. de La Rochette, et l'un et l'autre avec les bonapartistes. Le temps n'est plus et ne reviendra pas où l'on voyait, dans une réunion électorale, un rédacteur de l'*Union* siéger à côté d'un rédacteur du *Pays* et ce dernier déclarer, avec des larmes dans la voix, que s'il avait vécu pendant la Révolution, il aurait été vendéen, c'est-à-dire soldat de cette insurrection que Hoche et Bonaparte ont vaincue et apaisée. Quant aux membres du centre droit, comment s'y prendrait-on pour les ramener à droite et les engager dans un nouvel essai de restauration? Leur dirait-on : *Non bis in idem?* les choses ne tournent jamais deux fois de la même manière? puisque nous avons échoué, il faut croire que nous sommes à la veille de réussir? Ces arguments subtils n'auraient pas grande prise sur des esprits pratiques.

Quelques politiques spéculatifs le regrettent et nous le comprenons : il y a des conservateurs parmi les légitimistes, il y en a même parmi les bonapar-

tistes, pourquoi renoncer à leur concours? Parce qu'on ne saurait mettre ces conservateurs en présence sans qu'ils se tendent mutuellement des pièges et ne soient bientôt en guerre ouverte. Ce n'est pas ainsi qu'on forme une majorité, et nous ne saurions regarder comme le triomphe de la politique le tour de force du dompteur intrépide qui, à force d'adresse et de coups de cravache, maintient en harmonie dans la même cage le lion et l'agneau. On finit d'ailleurs presque toujours mal en se livrant habituellement à des exercices de ce genre.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 octobre.

Les avis diplomatiques relatifs aux affaires d'Orient sont favorables. Les négociations engagées à cet égard entre les puissances permettent d'espérer une solution prochaine. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'ordre donné aux consuls de rester à Mostar jusqu'à nouvel ordre. Il est impossible de ne pas voir un autre symptôme de bonne augure dans l'article que publie aujourd'hui le *Journal de Saint-Pétersbourg*. L'organe officiel russe applaudit, en effet, aux concessions turques, déclare que cette solution est la meilleure et engage vivement les insurgés à l'accepter.

Des informations assez inattendues arrivent de Belgrade sur les causes de la démission du cabinet serbe. Dans la séance secrète tenue hier par la skuptchtina, le prince Milan aurait formulé une sorte de réquisitoire contre M. Ristitch et ses collègues en les accusant d'avoir suivi une politique personnelle et constituant une sorte de trahison à son égard. Ce qui n'est pas moins inattendu, c'est l'attitude de la skuptchtina qui aurait applaudi à ces paroles et vivement interpellé les ministres lesquels auraient été obligés de donner leur démission au milieu des cris et des railleries de l'Assemblée.

Si cet incident est confirmé, on pourra y voir un nouveau signe de détente et le présage à peu près certain que les idées raisonnables et pacifiques l'ont définitivement emporté chez le peuple Serbe.

—Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, à 9 heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, mais sa séance a été fort courte et aucune question importante n'a été abordée. Le Maréchal est reparti aussitôt après pour la Forêt d'où il reviendra jeudi soir avec Mme la duchesse de Magenta pour ne plus quitter l'Elysée jusqu'à la rentrée de l'Assemblée.

Vendredi, le maréchal présidera le conseil, et samedi il remettra la barrette au nouveau cardinal français, Mgr l'archevêque de Rennes.

Il est inexact que M. de Chaudordy soit arrivé à Paris.

M. le comte de Chambord vient de quitter Frohsdorff pour aller chasser sur les domaines de la comtesse de Chambord dans la Haute-Autriche. Il doit y passer plusieurs semaines.

Revue des Journaux

Univers.

Il y a un pays en Europe où, grâce aux événements, le concile du Vatican n'a pas été le prétexte d'une persécution contre l'Eglise : c'est la France. Selon toute probabilité, le gouvernement impérial, qui avait opposé d'avance aux décisions conciliaires un *memorandum* comminatoire, n'eût pas manqué de s'armer contre Rome des articles organiques et de prétendues raisons d'Etat ; peut-être aussi eût-il trouvé dans les vieux préjugés gallicans un point d'appui pour sa politique de résistance. On ne sait quelles auraient pu être les conséquences d'un pareil conflit entre l'empire et le Saint-Siége. Dieu a épargné à la France le douleur de cette lutte. La chute de l'empire, nos désastres suivi des horreurs de la Commune, ont fait diversion.

Le concile du Vatican passa presque inaperçu. Il n'y avait pas de gouvernement pour chercher querelle à Rome, les esprits détournés par les événements n'étaient point accessibles à des controverses théologiques. Depuis, il ne pouvait entrer ni dans le caractère ni dans le rôle de l'assemblée nationale généralement favorable au catholicisme et occupée d'ailleurs de son œuvre de réorganisation, de soulever un conflit religieux à propos de décisions doctrinales acceptées de tout l'épiscopat, du clergé, de la masse des fidèles, à l'exception de quelques récalcitrants ou de rares apostats, obligés de s'expatrier pour se trouver des coreligionnaires. A la faveur de ces circonstances, où il est permis de voir une disposition providentielle, le concile du Vatican fait loi aujourd'hui en France. Tous les éléments d'oppositions se sont évanouis, tous les sentiments de résistance sont tombés. Il y a fait accompli.

Cette situation déplait à la *République française*, qui trouve le moment favorable pour revenir sur le concile. De tous les pays qui ont éprouvé le contre-coup de ce qu'elle appelle « le changement survenu le 18 juillet 1870 dans le régime intérieur de l'Eglise catholique », elle estime qu'il n'y en a point où les effets s'en font plus vivement sentir que dans le nôtre. Aussi déclare-t-elle que le moment est maintenant prochain où les pouvoirs publics ne sauraient, en France comme ailleurs, éviter de s'en préoccuper.

Nous demanderions vainement à la *République française* de nous expliquer en quoi le concile a changé quelque chose au régime intérieur de l'Eglise, et par conséquent à ses rapports avec les gouvernements. Elle nous a déjà donné toutes ses raisons. Voudrait-elle que des déclamations extrathéologique de journal prévaillent contre le jugement des interprètes naturels de la loi? Quand tous les théologiens, tous les évêques disent que les décrets du concile, loin de changer quelque chose à la constitution de l'Eglise catholique, ont confirmé le régime établi dès l'origine du christianisme, fondé sur l'Evangile, la tradition et les Pères, la *République française* prétendrait-elle à plus d'autorité?

Informations

Voici le texte de la lettre de M. de La Rochette :

« Le Quénet, le 20 septembre 1875.

» Mon cher Callet,

» Mon journal m'apporte à la campagne, au fond de la Bretagne, votre lettre du 16 septembre.

» A un autre que vous, je ne répondrais pas; mais vous êtes pour moi un ancien collègue et un bon ami. Je sais que vous traitez la politique avec sincérité et bonne foi. Si vous êtes dans l'erreur, c'est à votre insu, et votre conscience vous fait croire toujours que vous êtes dans la vérité.

» Vous n'avez pas fait la brochure anonyme sur les *Responsabilités*. Je le savais d'avance, et je vous connais trop pour vous avoir soupçonné un seul instant.

» Vous le dites très-bien, l'auteur s'appelle : Légion; car cette brochure répond exactement aux susceptibilités, aux rancunes, je n'ose dire à la haine du centre droit contre le Roi.

» Vous parlez du Roi avec un respect qui vous honore, et vous conservez précieusement les éloges qu'il vous a donnés en d'autres temps.

» C'est bien : mais vous l'abandonnez, vous l'accusez. Avec tout le centre droit vous le déclarez impossible, et vous êtes prêt à vous rallier à la gauche pour organiser la République, que vous n'avez pas votée au 25 février.

» Pour excuser cette évolution et décliner la responsabilité des malheurs de la France devant l'histoire, vous croyez vous justifier en proclamant que si la Monarchie n'a pas été faite, c'est le Roi qui n'a pas voulu, et vous partez de cette erreur pour rejeter sur lui toutes les responsabilités de l'avenir.

» La brochure anonyme n'a pas d'autre but, et, sous ce rapport, vous l'approuvez, vous la défendez et le centre droit fait comme vous.

» Au fond, mon cher Callet, vous le savez mieux que moi, cette évolution du centre droit vers la République n'est rien autre chose qu'une évolution vers l'orléanisme.

» Avant d'aller à gauche, le centre droit est venu vers nous et a voulu nous attirer dans ses projets.

» J'ai été moi-même un membre actif dans cette longue discussion, et le centre droit est allé à la gauche, parce qu'il n'a pu gagner la droite.

» Voilà la vérité : personne ne peut la contester !

» Maintenant, il est très-facile de comprendre pourquoi le Roi n'a pas accepté la couronne aux conditions imposées par le centre droit. Vous le savez comme moi, mais il est bon de le répéter.

» Il faut bien que le pays sache tout et que les hommes de bonne foi soient éclairés.

» Le Roi n'a pas voulu parce qu'il est le représentant de l'hérédité et des traditions, et que le centre droit a voulu faire de lui le roi de la révolution ;

» Parce qu'il est l'héritier de saint Louis, d'Henri IV et Louis XVIII, et que le centre droit a voulu faire de lui l'héritier de Louis-Philippe en lui imposant les doctrines et les couleurs de la révolution ;

» Parce qu'il a sa part dans la souveraineté publique, que le centre droit a voulu lui enlever cette part en plaçant la souveraineté entière dans l'Assemblée issue du suffrage universel, ce qui constituait, en réalité, la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre : principe fatal de toutes les révolutions.

» Le Roi n'a pas voulu courber la tête devant les exigences du centre droit, parce qu'il se croit appelé à sauver son pays, parce qu'il est le Roi de tous, dévoué à tous sans exception de partis, et qu'il ne pouvait pas se livrer à une coterie qui l'aurait enchaîné dans sa grande mission de salut public.

» Si deux jeunes membres du centre droit, interprétant à leur convenance les paroles du Roi, n'avaient pas pris la place de la commission des neuf et jeté dans le public leur procès-verbal, nous n'aurions pas eu la lettre du 27 octobre, la Monarchie serait faite et l'avenir de la France serait assuré.

» Tournez la question comme vous voudrez ; que le centre droit avec ses brochures et ses journaux, accuse le Roi, pour se justifier et égarer l'opinion : la vérité n'en reste pas moins ce qu'elle est et l'histoire dira que si la monarchie n'a pas été rendue à la France, ce n'est pas la faute du Roi, mais la faute du centre droit. Le centre droit reste responsable dans le passé de l'échec de la royauté, comme il est responsable dans le présent du triomphe de la République.

» E. DE LA ROCHETTE. »

La réponse de M. Callet est ainsi conçue :

Paris, 1er octobre 1875.

Mon cher La Rochette,

En publiant votre lettre du 20 septembre, que je croyais n'avoir été écrite que pour moi, vous m'avez obligé à vous répondre publiquement. Je l'eusse fait plus tôt, vous n'en doutez pas, si ma santé me l'eût permis.

Vous avez mal interprété ma lettre du 16, si par hasard vous avez cru que je cherchais à y « *justifier* » mon « évolution ». Accoutumé comme je le suis, vous voulez bien me rendre cette justice, à traiter la politique avec « sincérité et bonne foi, » je tiens que ma conduite parlementaire n'a besoin d'aucune justification rétrospective et surtout anticipée. C'est pourquoi, ne vous déplaise, je ne me suis « excusé » de rien ; de plus, je n'ai accusé ni vous, mon vieil ami, ni aucun de nos collègues, ayant toujours désiré et désirant toujours, dans l'intérêt public, l'union la plus intime entre tous les éléments conservateurs de l'Assemblée.

Appelé à m'expliquer sur certaine brochure, il m'a paru qu'elle était animée de la même pensée patriotique, et, au milieu des désaveux et des criailleries universelles, je l'ai franchement déclaré. J'ai déclaré notamment que, pour mon compte, je n'y avais trouvé ni un mensonge ni une calomnie, et que le vœu final qui y est exprimé est, à ma connaissance personnelle, celui d'un grand nombre de légitimistes. Je ne rétracte pas un mot de cette lettre, et vous vous trompez, mon cher La Rochette, si vous pensez l'avoir réfutée en essayant de retourner contre le centre droit, qui n'en peut mais, la thèse de l'auteur anonyme des « RESPONSABILITÉS. »

Vous résumez ainsi l'acte d'accusation que vous avez dressé contre un grand nombre de vos collègues : « Le centre droit, dites-vous, reste responsable, dans le passé, de l'échec de la Royauté, » comme il est responsable, dans le présent, du » triomphe de la République. »

Si vous vous étiez borné à dire que « l'échec de la Royauté et le triomphe de la République » ont une seule et même cause, j'en conviendrais, car personne n'en est plus convaincu que moi. Mais, au lieu de laisser dans le nuage cette cause, vous la placez très arbitrairement dans le centre droit ; je suis, à regret, forcé de vous rappeler qu'elle est ailleurs, plus haut, plus loin, hors de l'Assemblée.

Vous ne l'ignorez pas, d'ailleurs, et je n'en veux d'autre témoin que vous-même. Relisez le passage suivant de votre propre lettre : « *Si deux jeunes membres* du centre droit, *interprétant à leur convenance* les paroles du Roi, n'avaient pas pris la place de la commission des Neuf et jeté dans le public leur procès-verbal, NOUS N'AURIONS PAS EU LA LETTRE DU 27 OCTOBRE : la Monarchie serait faite et l'avenir de la France assuré. »

Vous étiez donc résolu, vous et vos amis, à voter, avec le centre droit, la proposition des Neuf, c'est-à-dire le rétablissement de la monarchie constitutionnelle. Qu'est-ce donc qui l'a fait échouer ? Vous venez de le reconnaître avec une entière loyauté : c'est uniquement et exclusivement la lettre du 27 octobre, quelque soit, d'ailleurs, le motif qui l'ait inspirée.

Ne parlons donc plus de ces *deux jeunes membres* du centre droit, ni de leur prétendu procès-verbal, lequel n'était pas, vous le savez, un document officiel, lu, approuvé et signé. Ne disons pas, ce qui serait peu digne de la gravité de notre âge, que ces *jeunes*, mais très honorables collègues, se sont substitués, en aucune façon, à la commission des Neuf.

Rien de moins exact. Respectons, c'est notre premier devoir, cette reine immortelle qu'on appelle la vérité, et pour cela, n'allons pas attribuer un acte important, réfléchi, décisif, à une cause par trop futile. La lettre d'octobre est plus sérieuse que ces vaines explications. Tout le projet des Neuf, que vous auriez voté, y est anéanti, à raison des *conditions* et *garanties* qui y étaient stipulées.

Telle est, mon cher Larochette, la cause vraie, profonde, incontestable, la seule cause de « l'échec de la Royauté ».

Il n'est donc pas juste d'en accuser aucun des groupes de l'Assemblée.

Votre accusation contre le centre droit n'est pas mieux fondée sur le second point que sur le premier. La République devait être la conséquence de l'échec de cette monarchie constitutionnelle dont la droite modérée avait dit, en 1872, dans un programme que presque toute l'extrême droite a signé : « C'est cette Monarchie que nous voulons. » On a cherché longtemps, mais vainement, à échapper à cette fatale conséquence. Un ministère, où l'extrême droite était représentée, proposa d'abord et fit adopter le septennat. Mais lorsqu'il s'agit de l'organiser, selon les promesses du 20 novembre, on ne s'entendit plus.

Après quinze mois de loyaux efforts, consumés dans ce but, tout se dissolvait, la majorité et le pays. C'est dans ces circonstances que fut votée la loi du 25 février. Vous savez que la majorité du centre droit, s'obstinant à espérer contre toute espérance une autre solution de la crise, émit, ce jour-là, un vote négatif. J'étais du nombre, et vous n'ignorez-pas quelles étaient mes dispositions quelques jours avant ce scrutin, que l'état du pays rendait de plus en plus inévitable.

Ce que vous appelez « l'évolution du centre droit vers la République, » ne serait, selon vous, qu'une évolution « vers l'orléanisme ». Je n'y vois, quant à moi qu'une évolution vers *le possible*, et la lettre d'octobre n'avait laissé de possible que cela.

Ne récriminons donc plus les uns contre les autres : Ce qui est passé est passé. La Monarchie constitutionnelle a échoué, la République est faite. Ni vous ni moi n'en sommes cause. Vous pourriez, certes, mieux que moi, contribuer, par votre influence, à rendre cette République sage et forte. Vous pourriez contribuer, en lui refusant votre appui, à la laisser verser dans l'anarchie ou dans le césarisme.

Je ne puis, dans ma modeste sphère, avoir de telles ambitions ni aucune prétention de ce genre. La seule voix dont je dispose, c'est la mienne, et je mettrai volontiers ce grain de sable dans la balance, au profit des intérêts conservateurs que j'ai toujours défendus.

Mais je vous dirai, en passant, ce que je disais longtemps avant le coup d'Etat, à quelques-uns de nos collègues de la législature : décrier aujourd'hui la République, c'est démolir le toit peut-être bien fragile qui nous abrite encore. Parler de monarchie, c'est travailler au profit du césarisme.

Ce qui n'était que trop vrai alors est encore plus vrai aujourd'hui.

Recevez, mon cher La Rochette, la nouvelle assurance de ma vieille amitié et de mon sincère dévouement.

Aug. CALLET,
député de la Loire.

Sous le titre : *Véridiques prophéties pour l'an du Seigneur 1876*, vient d'être publié à Berlin un volume dans lequel on nous prédit nos destinées :

« Ce pays, dit-il en parlant de la France, dont la haine contre l'empire allemand n'est pas éteinte, mais brûle comme un charbon ardent, emploiera en 1876 ses dernières forces pour mettre sur pied une armée considérable. C'est avec cette masse d'hommes que les Français voudront se jeter sur l'Allemagne pour reprendre l'Alsace et la Lorraine, pour venger leur défaite et laver dans le sang de l'Allemagne les taches de leur drapeau. Mais le président de la République s'opposera à pousser de nouveau le vaisseau de l'Etat dans une mer de sang.

» Il répondra que l'équipage qu'il a avec lui est trop faible, qu'il vaut mieux attendre que l'armée se fortifie et s'agrandissse encore, et que quelques généraux capables aient le temps de se former, car la France manque précisément de chefs militaires, tandis que la Prusse en a beaucoup.

» Une révolution sanglante déchirera bientôt la pauvre France (merci pour cette marque de commisération). Le commerce et l'industrie seront ruinés ; les ouvriers, sans pain, grossiront les rangs des révolutionnaires. Plusieurs villes importantes seront incendiées dans cette lutte fratricide.

» Par bonheur pour la France, la récolte n'aura jamais été aussi belle, et les blés pourriront sur place et le raisin séchera sur les ceps.

» Quand les survivants comprendront que, si la lutte continue, la France ne sera plus qu'un cimetière, il y aura un peu de paix (il sera grand temps!) La dernière grande bataille se livrera dans les rues de Paris. Après que des torrents de sang auront été répandus, les cadavres rempliront les rues et seront entassés sur des places publiques; beaucoup de maisons et de palais seront détruits. »

De pareilles prophéties ne nous promettent pas un avenir couleur de roses, heureusement que le prophète est allemand !

Chronique locale

et méridionale.

La rentrée des classes du Lycée de Cahors a eu lieu mardi matin. Les cours ont commencé immédiatement après la messe du St-Esprit.

M. Appert, le nouvel inspecteur d'Académie du département, est arrivé à Cahors samedi et a pris immédiatement le service de l'inspection.

APPEL DE LA CLASSE 1874.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'époque de mise en route des soldats de la classe de 1874, nous complétons aujourd'hui nos renseignements :

Les jeunes gens mis en route, réunis en détachement ou partant isolément, devront être dirigés par les voies rapides sur les corps qui leur auront été affectés.

Dans les localités où le nombre d'hommes à mettre en route est considérable, l'autorité militaire aura la faculté d'échelonner les départs des hommes de la 1re portion, de manière cependant que l'opération soit terminée le 25 octobre.

Pour les hommes attribués aux corps de l'Algérie et de la Corse, on devra veiller à ce qu'ils arrivent à Marseille avant la nuit, la veille du départ des paquebots sur lesquels ils devront s'embarquer.

Les jeunes soldats de la 2e portion, convoqués pour le jour même de leur mise en route, rejoindront directement le dépôt du corps auquel ils sont affectés, quand ce dépôt se trouvera stationné dans l'étendue de la subdivision de leur région. Ceux, au contraire, qui devront rejoindre des corps dont le dépôt est stationné hors de la subdivision de région, seront convoqués au bureau du recrutement et mis en route de la même manière que les hommes de la 1re portion.

Enfin les généraux commandant les corps d'armée sont autorisés à accorder, sur la proposition des préfets, des sursis de départ de trois mois aux jeunes soldats des deux portions du contingent appartenant aux communes inondées. cette mesure bienveillante est étendue aux jeunes gens des localités inondées des départements du Tarn et de l'Hérault.

M. le ministre de la justice a transmis à MM. les Procureurs généraux la circulaire adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur au sujet de la loi du 5 juin 1875 qui a substitué l'emprisonnement individuel à l'emprisonnement en commun. M. le garde des sceaux appelle plus particulièrement l'attention des chefs de parquet sur divers points de cette circulaire destinés à assurer l'application de cette loi qui doit profondément modifier le régime des prisons et leur mode d'aménagement.

Depuis quelque temps, un certain nombre de communes ont pris l'habitude de distribuer des primes destinées à attirer les marchands sur leurs foires ou marchés.

Cette pratique fâcheuse, si elle se généralisait, constituerait pour les communes pauvres une concurrence qu'elles ne pourraient soutenir, et on arriverait ainsi à priver complètement certaines localités de foires ou marchés qui sont leurs seules sources de revenus.

Aussi le ministre de l'Agriculture et du Commerce, avisé de cet état de choses, vient-il d'envoyer aux préfets des départements des instructions pour qu'ils aient à empêcher désormais des distributions de cette nature.

Les préfets ont reçu l'ordre notamment de refuser leur approbation aux crédits qui seraient inscrits dans ce dessein dans les budgets communaux.

Les sous-préfets et les maires vont être en conséquence invités à tenir la main à ce qu'à l'avenir il ne soit plus dérogé dans leurs arrondissements et leurs communes à des prescriptions sur l'utilité desquelles il n'est pas d'ailleurs nécessaire d'insister.

La régie donnait au public un excellent cigare, un seul, le *londrès-chico*, à vingt centimes, qui était dix fois supérieur au londrès de trente, si bien que ce dernier avait fini par être presque complètement négligé par les amateurs.

Aujourd'hui, nous apprenons que la fabrication du londrès-chico va être suspendue.

La Banque de France vient de constater l'existence d'un billet faux de 500 fr., elle croit devoir, pour mettre le public en garde contre cette falsification, lui en signaler les particularités les plus frappantes.

RECTO DU BILLET. — *Filigrane.* — Ce qui doit attirer particulièrement l'attention, c'est le *filigrane.*

Dans le billet authentique, le filigrane vu en transparence, c'est-à-dire placé entre la lumière et celui qui l'examine, accuse très vigoureusement le chiffre 500 fr. en sombre. et chaque chiffre, ainsi que l'F finale, est entouré d'une auréole claire très accentuée.

Cette auréole n'existe que très imparfaitement dans le billet faux. En outre, les mots *cinq cents francs* en filigrane clair, placés, dans le billet authentique, sous les mots *cinq cents francs* imprimés en bleu sont à peine visibles dans le billet faux.

Enfin la large bande courbe très claire sur laquelle se détachent en sombre les mots *Banque de France* dans le billet authentique est à peine distincte, ou, pour mieux dire, n'existe pas dans le billet faux.

VERSO DU BILLET. — La gravure du verso et les figures qu'elle représente sont extrêmement défectueuses dans le billet faux : elles n'offrent qu'une masse confuse, sans ombres ni lumières ; son imperfection, beaucoup plus accentuée que celle du recto, suffirait à elle seule pour faire reconnaître la contrefaçon.

BLEU DE L'IMPRESSION. — Le bleu employé pour l'impression du billet authentique est beaucoup plus azuré que celui du billet faux, et ce dernier verdit à la lumière.

Nous lisons dans *l'Avenir de Soulac* :

« Nous avons rendu compte il y a deux mois de la découverte faite *au Gurps* à dix kilom. de Soulac, d'une station préhistorique et des curiosités en silex, débris de poterie et autres objets qu'y avaient rencontrés les explorateurs.

« Ces jours derniers, une nouvelle excursion a été faite *au Gurps* sous la direction de M. Gassies, l'intelligent et infatigable conservateur auquel le Musée préhistorique de Bordeaux doit son importance chaque jour croissante. Muni de vivres et d'une tente de campement, les explorateurs après quelques fatigues ont planté leur tente dans un emplacement choisi à cet effet, commune de Grayan, et situé à environ un kilom. des dunes. Pendant deux jours ils ont procédé à des recherches qui leur ont donné les meilleurs résultats et ils ont de cette exploration rapporté des spécimens qui viendront encore enrichir le musée préhistorique de Bordeaux. »

Bulletin Vinicole

Narbonne, 14 septembre.

Les qualités des vins de l'année 1875 auront peu de vinosité. Les vins de choix eux-mêmes n'auront ni forte couleur, ni haut degré alcoolique. Les vins qui se sont vendangés au début sont verts et infiniment légers, ceux qui ont suivi ont été détrempés par les pluies.

Béziers, 1er octobre.

Nos vendanges tirent à leur fin avec une grande activité.

Nous constatons, en général, moins de couleur que l'année dernière ; le rouge est plus vif et incline un peu au jaune. Ce n'est pas là un bon signe pour des vins nouveaux, c'est plutôt un indice de constitution faible.

***

Voici quelques détails sur la consommation du vin en France :

Un dixième environ se fait à la chaudière pour devenir de l'eau-de-vie, et un centième à peine se convertit en vinaigre. En somme, nous consommons habituellemet 40 millions d'hectolitres de vin. Cette consommation, qui ne demande qu'à croître, est loin de se répartir également. Le Midi boit les deux tiers des vins qui restent en France et un quinzième seulement de l'eau-de-vie ; le Nord boit presque toute l'eau-de-vie, principalement sur les côtes normandes et dans le rayon de Paris, mais il ne boit que le tiers des vins. Pour sa part, Paris n'en boit que 4 millions d'hectolitres.

LES DICTONS D'OCTOBRE.

Octobre est un bon mois pour terminer les semences.

Il y a un dicton qui dit :

Au sept septembre, sème ton blé,
Car ce jour vaut du fumier ;
Sème tes blés à la Saint-Maurice,
Tu en auras à ton caprice ;
Sème à la Saint-Denis,
Tu contemplera tes semis.

La Saint-Maurice tombe le 22 septembre ; la Saint-Denis, le 9 octobre.

Dans le Rhône, on croit que le 4 octobre est un bon jour pour confier les graines à la terre :

Sème le jour de Saint-François,
Ton grain aura du poids.

Dans le Calvados, dans les Vosges, on attribue, je ne sais pourquoi, une mauvaise influence au 6 octobre. On raconte que le blé semé le jour de la Saint-Bruno devient noir. Est-ce le nom du saint qui a donné lieu à cette superstition ? Saint Bruneau, le blé brunaud. La rime aura encore cette fois fait tort à la raison.

J'ai dit plus haut, sur la foi d'un dicton, que la Saint-Denis était une journée réputée favorable pour les semences. Voici un autre proverbe qui plaide également en faveur du 9 octobre :

A la Saint-Denis,
La bonne sémerie.

Saint-Denis joue un grand rôle dans les dictons d'octobre. Les fermiers d'Ille-et-Vilaine disent que le vent reste les trois quarts de l'année où il couche à la Saint-Denis. Dans le Cher, on croit que si le temps est clair ce jour-là, l'hiver sera rigoureux.

Après saint Denis, saint Luc. La fête de ce saint tombe le 18 octobre. On dit, dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard : A la Saint-Luc, il faut semer que la terre soit molle ou dure. C'est la limite extrême.

Maintenant que nous en avons fini avec les semences, parlons un peu des vendanges :

Entre saint Michel et saint François,
Prends ta vendange telle qu'elle est.
A Saint-Denis, prends-la si elle y est encore.

Le vent doit être bien embarrassé s'il prend pour guide de sa conduite les dictons agricoles. Il y en a un qui l'oblige à souffler pendant les trois quarts de l'année dans la direction où il a soufflé pendant la nuit de la Saint-Denis, et il y en a un autre qui décrète que le vent soufflera les trois quarts de l'année comme il souffle la veille de la Toussaint.

Si le vent souffle au nord le 9, et qu'il lui prenne la fantaisie de souffler au sud le 31, ces dictons imprudents auront tort tous deux.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 6 octobre 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	4.389	3.147	1.38 à 1.88
Vaches.	941	893	1.16 à 1.68
Taureaux.	95	89	1.20 à 1.50
Veaux.	778	698	1.30 à 1.90
Moutons.	26.667	21.733	1.60 à 2.06
Porcs gras.	1.577	1.103	1.40 à 1.66

Variétés

VADE-MECUM DU JURÉ EN MATIÈRE CRIMINELLE (1).

Il vient de paraître, sous ce titre, un petit volume que nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs.

Cet opuscule, (*in tenui labor*), appelé à combler une lacune dans la propagation de la science du droit, est dû à M. Gaston GAUJA, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Frappé de cette circonstance que beaucoup de jurés arrivent pour siéger, ignorant complétement la forme des débats, auxquels ils vont prendre une part si importante, le judicieux magistrat a composé « *pour leur usage spécial*, (ce sont là ses impressions), *un livre élémentaire, une sorte d'instruction extraite des textes mêmes de la loi, qui les initie par avance, à ce qu'ils vont voir, à ce qu'ils vont faire.* »

Il est superflu de dire que M. Gauja a complétement réussi dans son entreprise. Le plan de l'ouvrage est fort simple. Il contient quarante titres, classés par ordre alphabétique; sous chacun desquels se trouvent les extraits des lois et arrêts sur la matière, et le commentaire de l'auteur, quand il est nécessaire. On est surpris, quand on a parcouru ce petit livre, d'avoir tant appris en quelques instants, et l'on rougit d'avoir ignoré si longtemps des choses qu'il est pourtant si essentiel de savoir.

Comment se forment la liste annuelle, la liste pour chaque session, la liste pour chaque affaire, comment se déroulent les débats à l'audience de la Cour d'assises, le mode de votation des Jurés, la supputation des voix pour l'absolution ou la condamnation de l'accusé et pour l'admission ou le rejet des circonstances atténuantes ou aggravantes, voilà ce que le VADE-MECUM enseigne avec clarté et simplicité. Entre autres enseignements, au titre *opinion manifestée*, par exemple, on apprend, qu'obligé de réserver son avis jusqu'à la fin des débats, le juré doit éviter avec grand soin toute observation indiquant qu'il a une opinion faite, s'il ne veut pas que son indiscrétion ait peut-être pour résultat de faire renvoyer l'affaire à la prochaine session.

L'auteur laisse le plus souvent parler la loi et les arrêts. C'est, en quelque sorte, une obligation qu'il s'est imposée, puisqu'ainsi qu'il le déclare, il a voulu faire une œuvre pratique plutôt que savante. Il y a, paraît-il, certain mérite à n'avoir pas de prétention plus élevée. « *Je brave par là, je le sais bien*, dit en effet M. Gauja dans la préface, *les sourires de quelques rares esprits forts du palais qui n'admettent pas, pour un jurisconsulte, d'intermédiaire entre la pratique achargée du Whist et l'ambition de surpasser M. Treplong.* »

Toutefois le spirituel magistrat n'a pas seulement mis en ordre des extraits de lois et d'arrêts. Sous la rubrique *résumé du président* le lecteur trouvera une dissertation qui bien qu'appropriée, par son étendue restreinte, à l'ensemble de l'ouvrage, n'en est pas moins pleine d'aperçus saisissants, de comparaisons ingénieuses. Nous regrettons que le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permette pas d'en détacher quelques passages ; l'article « souveraineté du Jury » est aussi magistralement traité.

L'honorable conseiller a accompli une tâche des plus salutaires pour la société. Si l'ignorance du droit civil est nuisible, combien l'est encore plus celle du droit criminel ? Au moment où va s'ouvrir le quatrième trimestre des assises du l'année, il nous a semblé opportun de parler d'un livre, qui, sous une forme portative, renferme des notions à la fois suffisantes et indispensables aux fonctions de juré.

Au reste, disons-le en terminant, la lecture du VADE-MECUM sera profitable à tous, aux personnes qui sont déjà initiées aux débat de la Cour d'assises, comme à celles qui ne le sont pas. C'est un de ces livres au frontispice desquels on peut inscrire, sans hésiter, cette épigraphe : « *indocti discant, ament meminisse periti.* »

(1) Chez E. PLON, imprimeur-éditeur, 10, rue Garanière, Paris. — Prix : 75 centimes. (Franco).

Dernières nouvelles

Versailles, 6 octobre, soir.

On s'occupe actuellement dans les ministères compétents du projet de la loi sur la presse, et il y a lieu de croire que cette question sera examinée dans un des prochains conseils. Le gouvernement voudrait déposer ce projet au début de la session.

Le gouvernement espagnol a reconnu le bien fondé de nos réclamations sur l'incident des embarcations françaises, poursuivies à coup de fusil jusque dans nos eaux par des gardes-côtes espagnols. On espère qu'il en sera de même pour le malheureux incident de Cuba. Des informations certaines permettent de démentir la version espagnole et d'affirmer que M. Reygoudaud n'avait rien fait qui put justifier l'exécution sommaire dont il a été victime.

Le *Journal officiel* publie le décret qui confère au colonel Lambert le commandement de la garde républicaine.

Sur le rapport de M. Claude Bernard, le prix biennal de 20,000 francs a été donné à M. Paul Bert pour ses travaux sur l'influence des pressions atmosphériques.

Bourse de Paris.

Paris, 7 octobre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.55
— 4 1/2 p. %.....	95.50
— 5 p. %.....	104.90

Honneur et Patrie, *nouvelles militaires*, par Emile Richebourg. — Paris, André Sagnier, éditeur, 9, rue Vivienne. 1 volume in-12. — **3** fr. (3 fr. 50 *franco*).

Nous venons de lire avec un intérêt véritable ce volume, dont le titre et le contenu s'harmonisent complétement. Notre cadre ne nous permet naturellement qu'une analyse fort incomplète, mais il mérite cependant d'attirer l'attention par les excellentes tendances qu'il révèle.

Dans une série de cinq nouvelles : le *Pupille de la garde, Histoire d'un bonnet de police, Cœur d'or, Marcelle la mignonnette*, le *Curé de Beaucharmois*, par M. Emile Richebourg, dans un style simple et entraînant, nous montre le soldat, le vrai le bon, dans les péripéties variées et émouvantes de sa vie de famille et de celle qui nait pour lui de ses devoirs militaires. Ces récits nous conduisent à travers l'épopée héroïque des guerres de la première République et du premier Empire, en Crimée, puis, enfin, retracent quelques-unes des scènes douloureuses et encore saignantes qui doivent être présentes à la mémoire de tous.

Le fait saillant, la pensée qui domine tout le livre, est la tentative chauvine selon les uns, très-patriotique selon nous, de réveiller la fibre engourdie et de montrer à nos jeunes gens, sous une forme légère et acceptable à la masse, les caractères du soldat tel qu'il doit être, respectant tout ce qui est respectable, soumis et discipliné, non par crainte du châtiment, mais par sentiment du devoir et par esprit d'abnégation. Pour ce soldat, honneur et patrie ne sont point de vains mots, et toujours et partout il a présent à l'esprit que ses efforts et son sang appartiennent an pays.

On doit souhaiter bon succès à l'éditeur qui, après avoir réuni, dans plusieurs publications à bon marché, ce qui peut servir à l'instruction matérielle de la classe si nombreuse appelée au service par le volontariat, la réserve et l'armée territoriale, tente aujourd'hui de faire son éducation militaire au point de vue moral. C'est une bonne pensée à suivre et à développer.

(*Bulletin de la Réunion des officiers.*)

L'Illustration, Journal Universel

Sommaire du N° 1701 — 2 Octobre 1875.

Texte : Histoire de la Semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Les grandes manœuvres militaires et la revue de Vernon ; — Les prix de Rome ; — *Le repos du peintre* ; — Le canon monstre de Woolwich ; — L'Herzégovine ; — Les fêtes de Falaise. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (fin). — L'introduction des chemins de fer en France. — En villégiature. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Les jardins zoologiques. — Faits divers.

Gravures : Le voyage du maréchal de Mc-Mahon à Vernon (7 gravures). — Le concours des grands Prix de Rome à l'Ecole des Beaux-arts : concours de peinture : *l'Annonciation des bergers* (2 gravures). — *Le repos du peintre*, d'après le tableau de M. Vibert (Salon de 1875). — L'essai du canon monstre de 81 tondes, à Woolwich (7 gravures). — Les troubles de l'Herzégovine (5 gravures). — Les fêtes de Falaise. — Vue générale de Vernon (Eure), — Echecs. — Rébus.

Jules Klein, le brillant auteur des valses célèbres *Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie*, des polkas populaires *Cœur d'Artichaut, Peau de Satin* etc., vient de publier ses nouvelles œuvres qui font fureur à Paris, et causent une profonde sensation dans le monde musical.

Leurs titres sont : *Cerises Pompadour*, Valse, poétique et mélodieux reflet du grand siècle ; — *Radis Roses ?* Mazurka irrésistible de charme et d'originalité ; — *France Adorée !* (Marche Française) dont les phrases noblement inspirées, sont déjà répétées par toutes les musiques de notre belle France.

N'oublions pas de recommander, en terminant, les deux nouvelles mélodies de Jules Klein *Rayons Perdus* et *Soupir et Baiser*, qui sont, avec la valse *Cerises Pompadour*, la Mazurka *Radis Roses*, et la Marche *France Adorée !* les plus grand succès du jour.

L'éminent auteur de *Patte de Velours* et de tant d'œuvres acclamées s'est littéralement surpassé cette année, et nous pouvons affirmer que les compositions citées plus haut, viendront encore augmenter sa réputation européenne.

On reçoit *franco* les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-Poste (à 4 mains : 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*); à Colombier, Editeur, rue Vivienne, 6 à Paris.

L'*Almanach du Pèlerin* pour 1876, qui vient de paraître au dépôt central des Almanachs, donne la description des sanctuaires vénérés par la piété des fidèles, ainsi qu'un Calendrier des saints pèlerins pour chaque jour de l'année. Il renferme en outre la liste de tous les pèlerinages pour 1876 et une très curieuse notice sur Louise Lateau, la pieuse stigmatisée.

L'*Almanach du Sacré-Cœur de Jésus* a pour but de développer encore une admirable dévotion qui se répand de plus en plus. Ce petit livre édifiera les fidèles par de pieuses considérations sur le cœur du Divin Maître. Il renferme de courtes notices sur les associations en son honneur, et à côté des renseignements les plus sérieux, des histoires qui seront lues avec beaucoup d'intérêt par tous les catholiques.

Pêche ! Pêche ! Pêche !

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « *La Chasse illustrée*, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme « ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE. connue de tout le monde des sportsmen. Prix : **1** fr.; par la poste **1** fr. **25**.

En ce moment, *La Chasse illustrée* publie une nouvelle d'un brio étourdissant : Phénoméne, (*Braconnière-Aubergiste*, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT ; rédacteur en chef, M. H. Emile Chevalier.

Prix d'abonnement : **20** fr. par an ; **5** fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés ; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'*Opinion nationale* n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'*Opinion nationale* et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

Tout le monde pourra désormais se procurer la meilleure machine à coudre, pour familles ou ateliers par suite de la réduction considérable de prix annoncée par la compagnie «SINGER» de New-York, dont les machines sont généralement préférées en France pour leur bonne construction et leur simplicité.

Prix 175 francs, avec une année de crédit ou remise de 10 pour cent au comptant — L'apprentissage est gratuit (*Voir aux annonces*).

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

AU PETIT SAINT-THOMAS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université

PARIS

Les propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de CAHORS, qu'elles trouveront chez le représentant du **PETIT SAINT-THOMAS**, dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDERABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour la saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOUREUSEMENT LES MÊMES QU'A PARIS

Représentants : MM. PETIT et BONNET, rue du Parc, CAHORS.

ENVOIS FRANCO DE PORT A PARTIR DE **25** *FRANCS.*

MACHINES A COUDRE VÉRITABLES "Singer"

RÉDUCTION DE PRIX

(*A partir du 1er Octobre 1875*)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA Cie "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1re CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix : 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT : 10 POUR CENT.

Garantie sur facture — Apprentissage gratuit

Maison Principale : 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon

Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4e fils aîné, mercerie.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

AUX ASTHMATIQUES Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION** de M. **AUBRÉE**, médecin pharmacien à la **Ferté-Vidame** (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées fro ctre 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitemt spécial.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Le 18 Octobre prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole,
commenceront les *leçons de diction* à l'usage des

BÈGUES

professées par M. Chervin, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'*Institution des Bègues de Paris*, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

LA RÉGLISSE **SANGUINÈDE** GUÉRIT les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac**. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.